

Séance du mardi 5 décembre 2023 à 20h15
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

| | | | |
|----------------------|-----------------|--------------|--------------------------------|
| Présidence : | M. Bastien | GUEx | |
| Présent.e.s : | M. Charles | BUFFLE | |
| | M. Daniel | BURKHARDT | |
| | M. Dimitri | CADEI | Conseiller municipal suppléant |
| | Mme Geneviève | CADEI-MILLOT | |
| | Mme Bettina | DECOSTERD | |
| | Mme Lorella | GLAUS-LEMBO | |
| | M. Stéphane | GRANGER | |
| | M. Olivier | JOSS | |
| | M. Marco | REALINI | |
| | M. Bruno | REINMANN | |
| | M. Alain | ROSSET | |
| | M. Noun Jacques | SANOU | |
| | Mme Julie | UDRY | |
| | Mme Christine | VIZCAINO | |
| Assistent : | M. Joël | SCHMULOWITZ | Maire |
| | Mme Karen | GUINAND | Adjointe |
| | M. Andreas | BAUMGARTNER | Adjoint |
| | M. Yvan | ROCHAT | Secrétaire général |
| Excusé.e.s : | M. Yoann | DÜRMÜLLER | |
| | Mme Isabelle | ISCH | |
| | Mme Mônica | MERKT | |



Ordre du jour :

1. Naturalisations (Huis clos)
2. Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2023
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communications de la Mairie
5. Proposition d'indemnités allouées en 2024 pour les maires, adjoints et conseillers municipaux (délibération)
6. Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (délibération)
7. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2024 (délibération)
8. Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 697.70 pour le bouclage du crédit d'étude de l'aménagement de la Petite-Voie voté le 5 mars 2013 (délibération)
9. Rapports des commissions
10. Propositions de la Mairie
11. Propositions individuelles et questions
12. Divers

A l'issue de la séance, nous aurons le plaisir de briser la marmite de l'Escalade.



Le Président ouvre la séance à 20h30 en saluant l'assemblée et le public.

1. Huis clos (naturalisations)

2. Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2023

Il n'y a pas de demande de modification.

**Le procès-verbal du 17 octobre 2023 est approuvé
par 13 voix pour, aucune voix contre, 1 abstention
sur 15 conseillers municipaux présents au moment du vote.**

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture des communications.

Jetons de présence

Le Président invite les membres du Conseil municipal qui le souhaitent à faire une donation de leurs jetons de présence en faveur de l'association « Au secours de l'enfance meurtrie ».

Décisions de l'ACG

Le Président signale l'entrée en force des décisions de l'ACG suivantes :

- Participation du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal pour un montant de 760'000 francs.
- Financement par le Fonds intercommunal, des investissements informatiques généraux pour un montant de 1'000'000 francs.
- Financement par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'500'000 francs.
- Participation du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs.
- Octroi par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition.
- Financement par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 francs.
- Octroi par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre.
- Octroi d'un dépassement extraordinaire de 41'945 francs de l'enveloppe culturelle 2023.

La parole n'est pas demandée.

Voie bleue

L'association « Sauvons la Baie de Corsier » a écrit au Président du Conseil municipal afin d'expliquer en quoi la Baie de Corsier n'est pas la bonne solution pour relier la rive droite à la rive gauche (Voie Bleue).

4. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **L'Exécutif vous reçoit**

La 4ème édition de « L'Exécutif vous reçoit » a eu lieu le samedi 11 novembre dernier. A cette occasion l'Exécutif a reçu sans rendez-vous pas moins de 21 gentousiennes et gentousiens. Ils ont profité de la présence des trois magistrats de l'Exécutif pour aborder diverses préoccupations liées notamment à la sécurité, à la politique de stationnement, aux bains du Saugy, etc...

Ces séances sont très appréciées par la population et la prochaine se tiendra dans le courant du printemps 2024.

- **Genthod et la course de l'Escalade 2023**

Parmi les 46'405 personnes à avoir franchi la ligne d'arrivée de la 45ème édition de cette course légendaire, nous avons dénombré plus de 200 gentousiennes et gentousiens.

Certains se sont distingués en figurant dans les 30 premiers de leurs catégories respectives.

Saluons en premier lieu Thierry Callault, vainqueur de la catégorie Hommes 5 (7.3km) : Bravo pour cette magnifique performance !

Dans les Cadets B, Alessandro Ferro Luzzi a décroché une brillante 7ème place.

Enfin, excellent résultat pour Andrea Dobrynski, arrivée 8ème de la catégorie Femmes 5 (4.8km), et Justin Guinand, avec une 21ème place en Hommes Juniors (7.3km).

Il convient également de ne pas oublier bien sûr tous les autres valeureux concurrents gentousiens ! Avec un bravo tout particulier aux mamans d'élèves de l'école de Genthod qui ont organisé et encadré les entraînements SantEscalade et à tous ces écoliers qui ont couru avec le T-shirt aux couleurs de la commune. Une grande fierté pour nos autorités !

Mme GUINAND

- **Audition en commission environnement du Conseil des Etats**

Le 26 octobre 2023, la commune de Genthod a eu l'opportunité d'être auditionnée par la commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats dans le cadre de la révision de la loi sur l'Environnement et plus particulièrement de son volet en lien avec le bruit.

A cette occasion j'ai pu présenter notre commune aux élus fédéraux présents. J'ai surtout essayé de mettre en évidence le lourd tribut que notre commune payait au développement inconsidéré de l'aéroport. J'ai ainsi évoqué les éléments suivants :

- *Le ralentissement, pour ne pas dire le coup d'arrêt, de notre croissance démographique observé depuis une quinzaine d'années, en raison surtout des restrictions croissantes liées au bruit aéroportuaire.*
- *Le constat que 80% de notre territoire communal est inconstructible pour du logement selon les courbes de bruit actuelles.*
- *La réalité aujourd'hui pour les habitants de Genthod d'une pollution sonore tous les jours depuis 6h du matin jusqu'à minuit 30.*
- *La perte de valeur foncière et l'impossibilité pour la plupart des propriétaires d'agrandir leurs habitations ou d'en construire de nouvelles.*

Partant de ce constat j'ai indiqué que toute révision de la loi qui permettrait des dérogations en matière de constructibilité de logement à l'intérieur des courbes de bruit irait dans le sens de ce que souhaitent un certain nombre de propriétaires gentousiens mais que cela n'apporterait toutefois qu'une réponse partielle et transitoire, au problème.

Le véritable objectif pour nos habitants d'aujourd'hui et de demain consiste en une diminution du bruit, à la source. Ceci pourrait passer notamment par une réduction des horaires d'ouverture de l'aéroport, par des taxes véritablement incitatives à l'utilisation d'avions de dernière génération, et par l'abandon de la posture du Conseil

fédéral selon laquelle l'aéroport doit répondre à la demande – quand bien même celle-ci est artificiellement dopée par des opérateurs lowcost dont le modèle d'affaires est justement facilité par les modalités actuelles d'exploitation de l'aéroport.

J'ai donc réaffirmé pour conclure que tant la perspective d'un village figé (une sorte de musée patrimonial à ciel ouvert) que celle, à l'autre extrême, de déclassements de multiples parcelles vouées à l'habitation et qui deviendraient des zones d'activités, ne sont acceptables à nos yeux. Plutôt que de devoir adapter notre territoire et nos habitations aux courbes de bruit actuelles, nous souhaitons que ce soient les courbes de bruit qui évoluent... à la baisse.

- **Modification du régime de stationnement**

La mise en place de notre nouveau concept de stationnement est désormais en route. Depuis le début de cette semaine, deux horodateurs ont été installés à la route du Creux-de-Genthod aux abords de la gare. Le stationnement y est désormais payant à raison de CHF 1,50.- par heure (du lundi au vendredi entre 8h et 19h).

La zone de stationnement à macarons 22B limitée à 4h est également en fonction depuis le 1er décembre, elle couvre le secteur Printanière/Pré-Felix – dont une partie des places sur l'esplanade de la gare de Genthod-Bellevue.

Quant aux 43 places de stationnement à cette même gare qui sont appelées à devenir un parking privé géré par abonnements communaux (à savoir les places perpendiculaires au quai CFF côté Jura), les panneaux de signalisation et le marquage des places en jaune sera réalisé avant le 21 décembre, pour une entrée en service le 1er janvier 2024.

Afin de permettre à l'ensemble des usagers de s'habituer à ces changements, nous avons convenu pendant le mois de décembre de remplacer les éventuelles amendes par un flyer expliquant/rappelant ces nouvelles réglementations.

- **Carrefour Collex-Valavran**

La commune de Genthod a été, pour une fois agréablement, surprise de prendre connaissance de l'enquête publique lancée par le Canton afin de transformer le carrefour à trois stops de Collex/Valavran en giratoire. Initialement prévue fin 2024, ce changement pourrait intervenir déjà en février. Sollicité sur les raisons qui l'ont motivé à avancer le calendrier, le Canton nous a indiqué que le dispositif de giratoire pouvait être un plus dans la gestion de ce carrefour.

- **Carte journalière dégriffée Commune**

Comme vous le savez certainement, les CFF ont décidé de supprimer, contre l'avis des Communes, les cartes journalières communales vendues CHF 20.- à Genthod.

Dès le 1er janvier 2024 un nouveau produit appelé cartes journalières dégriffées Commune remplacera nos tant appréciées cartes journalières communales

- *Les cartes dégriffées se caractérisent par les éléments suivants :*
- *Elles sont désormais nominatives et non transmissibles.*
- *Plus tôt on les achète, plus le prix est intéressant.*
- *Deux niveaux de prix sont pratiqués pour la 1ère et la 2ème classe avec ou sans abonnement demi-tarif.*
- *Elles sont disponibles jusqu'à six mois avant la date du voyage.*

Dès le 11 décembre les habitants de Genthod pourront se les procurer. A noter qu'elles ne pourront être vendues que par la réception de la Mairie, laquelle les délivrera uniquement pour les personnes domiciliées sur notre commune.

- **Réponse à la question concernant les horaires de la ligne 52 des TPG**

Lors du dernier Conseil municipal, un point concernant la ligne 52 a été soulevé dans les « Divers ». Il s'agissait du fait qu'en journée, en dehors des heures de pointe où il y a des courses supplémentaires en direction de la gare de Genthod-Bellevue, la connexion entre le bus 52 et le train est actuellement mauvaise – ce qui peut dissuader nos communiens d'utiliser les transports publics.

Après avoir interpellé les TPG à ce sujet, je vous livre un résumé de la réponse qui nous a été transmise :

- Dès le 29 janvier 2024 et jusqu'à la fin du chantier de la route de Lausanne, les horaires de plusieurs courses à sens contre-pendulaire en direction de Bossy seront améliorés pour faciliter la liaison Genthod – Genève, avec correspondance à la gare de Genthod-Bellevue.
- Au terme du chantier de la route de Lausanne, en août 2024, l'offre sera rétablie à son ancienne forme avec, normalement, le maintien des courses de renfort matin et soir en heure de pointe.
- Concernant la fréquentation de la ligne 52, dans le sens de descente à la gare depuis Genthod, des modifications de la demande sont observées, entre les personnes qui optent pour une des courses de renfort, celles qui partent à pied et celles qui ne changent pas leurs habitudes. L'incertitude d'attraper son train dans un contexte de circulation difficile peut expliquer les choix de certains. Dans le sens de la montée, au contraire, les pendulaires bénéficient d'un bus au quart d'heure, ce qui est plutôt apprécié.
- De manière générale, la ligne 52 est plus utilisée à la montée depuis la gare qu'à la descente – ce qui était déjà le cas avant août 2023 et s'explique principalement par les pentes topographiques. Sans miracle, toutefois, la fermeture de la route de Lausanne depuis la fin de l'été a mis un coup de frein à la fréquentation auparavant croissante de la ligne.

Je vous remercie pour votre attention.

M. BAUMGARTNER

Aucune communication.

M. SCHMULOWITZ reprend la parole pour une introduction au budget 2024

Elaboré par l'Exécutif et revu en détail par l'ensemble des commissions, le budget 2024 proposé au vote ce soir prévoit à nouveau un excédent de charges. Le déficit de CHF 150'000.- peut toutefois être qualifié de raisonnable, si l'on prend en compte les nombreux transferts de charges imposés légalement à toutes les communes genevoises et plus spécialement à celles comme Genthod où résident des contribuables financièrement plus aisés que la moyenne. Il est par ailleurs inférieur au seuil dit de RFFA, ce qui lève pour la commune l'obligation de présenter un plan quadriennal de retour à l'équilibre.

En faisant abstraction des transferts de charges, il est à relever que le total des dépenses de fonctionnement propres à la commune reste très stable d'année en année. Pour ne prendre que quelques exemples, les charges de biens et services regroupés comptablement sous la nature 31 sont plus que contenues et il faut remonter à plus de 10 ans pour trouver des chiffres équivalents. De même, la rémunération de l'Exécutif, ainsi que celle du Conseil municipal et de ses commissions, n'a pas augmenté durant cette législature. Mais ce souci permanent de bonne gestion des deniers publics, c'est-à-dire de contenir les charges, ne doit pas se faire au détriment de l'entretien du patrimoine communal. Comme chaque année, l'Exécutif a donc alloué les fonds nécessaires à l'entretien des bâtiments administratifs ou locatifs, selon les besoins identifiés. De même, l'entretien des canalisations du réseau secondaire, rue du Village, chemin de la Petite-Voie et route de Rennex par des investissements importants n'a pas été négligé.

En parallèle à ces charges de fonctionnement fixes contenues, l'Exécutif maintient une politique d'investissements pour que des projets concrets puissent voir le jour. Des dépenses d'investissement pour la modération de la vitesse, l'étude pour la réalisation d'une caserne de pompiers au chemin des Chênes et la mise en œuvre de notre nouvelle politique de stationnement figurent donc dans le budget 2024, conformément aux délibérations acceptées par le Conseil Municipal.

En conclusion, malgré tous nos efforts, l'équilibre n'a pas pu être atteint dans ce budget 2024. Aucun amortissement supplémentaire n'a donc pu être prévu. Quant au maintien d'un centime communal au plus bas niveau du canton, cela a été possible pour 2024 mais restera un défi pour les prochaines années, en fonction de l'évolution des recettes fiscales bien sûr mais aussi des sollicitations financières à venir.

5. Proposition d'indemnités allouées en 2024 pour les maires, adjoints et conseillers municipaux (délibération)

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point.

M. BUFFLE prend la parole :

« Le groupe PLR souhaiterait d'abord remercier Monsieur Masserey pour le travail effectué sur le budget 2024 ainsi que l'exécutif dans son engagement à trouver les meilleures solutions possibles pour équilibrer au mieux ce budget, en particulier au regard des facteurs particulièrement volatiles et changeants qui participent à l'élaboration du budget communal.

Le groupe souhaiterait aussi saluer tout le travail effectué par l'ensemble des commissions et les efforts consentis pour trouver des mesures d'économies.

Ce budget est, finalement, déficitaire avec ce surplus de charges de CHF 150'000.-, mais ce déficit reste bien entendu beaucoup moins grave que prévu et nous ne pouvons que nous en réjouir, tout en étant conscient que les temps à venir s'annoncent incertains, en particulier pour ce qui est des prochaines rentrées fiscales et des charges de transfert.

Malgré cette incertitude, la politique salariale 2024 de la commune a pris en compte les pressions sur le pouvoir d'achat et a confirmé une augmentation tout à fait raisonnable de la masse salariale de la commune, qui est d'ailleurs supérieure à ce qui avait été prévu dans le plan quadriennal.

A noter aussi l'insuffisance de financement des investissements et le recours à la fortune de la commune pour les financer. Cette situation doit nous amener à maintenir dans un avenir proche de la prudence et de la retenue dans la gestion de nos deniers.

Merci de votre attention. »

M. REINMANN salue le bon travail de M. MASSEREY ainsi que de l'Exécutif pour l'élaboration de ce budget même avec un petit déficit. Il tient à saluer surtout le maintien de la valeur du centime additionnel à 25.

Mme UDRY prend la parole :

Au nom de la Commission des finances, je vous invite à approuver le budget 2024 même s'il est déficitaire. La Commission a préféré ne pas procéder à des changements brusques. L'ensemble des commissions a préféré faire ce choix-là, au vu de la difficulté à avoir une vision à long terme, notamment en raison des variations de la péréquation que l'on peine à anticiper. La Commission préfère attendre avant de procéder peut-être à des décisions plus difficiles et maintenir ainsi une certaine continuité.

La parole n'étant plus demandée, le Président met aux voix la délibération suivante.

Proposition d'indemnités allouées en 2024 pour les maires, adjoints et conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2024 ;

vu le rapport de la commission des Finances du 21 novembre 2023 ;

vu l'article 30, al. 1 lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

et sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

à la majorité simple

D'ACCEPTER

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à CHF 70'600.- et à chaque Adjoint à CHF 56'480.-, soit CHF 183'560.- au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 25'000.-, pour les séances des commissions à CHF 50'000.-, soit CHF 75'000.- au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2024 suivantes : 012.300 indemnités Maire et Adjoints ; 011.300 indemnités Conseillers municipaux

6. **Ouverture d'un crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises (délibération)**

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer au sujet de cette délibération.

La parole n'étant pas demandée, le Président met aux voix la délibération suivante.

Ouverture du crédit destiné au versement de la contribution annuelle au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandé à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenables, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève, chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont, sur les 7 représentants, 5

seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de focaliser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune ; de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de CHF 2 millions du canton et d'une contribution annuelle de CHF 23 millions des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle maximum par commune de CHF 7 millions ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

et sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

à la majorité simple

D'ACCEPTER

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 240'300.- pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2024.

4. D'autoriser le Maire à prélever sur un compte de la commune jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

7. Approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2024 (délibération)

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point, ce qui n'est pas le cas.

La délibération suivante est mise aux voix.

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2024 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 11'755'426.- aux charges et de CHF 11'605'425.- aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à CHF 150'001.- ;

attendu que cet excédent de charges présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel - CHF 150'001.- et résultat extraordinaire de CHF 0.- ;

attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 1'800'637.- ;

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 25 centimes ;

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 0 centime ;

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 2'520'300.- aux dépenses et de CHF 0.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 2'520'300.- ;

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 1'800'637.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 719'663.- qui sera financée par la fortune de la Commune ;

vu le rapport de la commission des Finances du 21 novembre 2023 ;

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

et sur proposition du Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

à la majorité simple

D'ACCEPTER

par 14 oui, soit à l'unanimité

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de CHF 11'755'426.- aux charges et de CHF 11'605'425.- aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à CHF 150'001.-. Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de - CHF 150'001.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 25 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 à 0 centime.

8. Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 697.70 pour le bouclage du crédit d'étude de l'aménagement de la Petite-Voie voté le 5 mars 2013 (délibération)

Le Président demande si quelqu'un souhaite s'exprimer sur ce point, ce qui n'est pas le cas.

Il met aux voix la délibération suivante.

Crédit d'engagement supplémentaire de CHF 697.70 pour le bouclage du crédit d'étude de l'aménagement de la Petite-Voie voté le 5 mars 2013

Vu le crédit d'étude pour l'aménagement du chemin de la Petite Voie de CHF 97'000.- voté le 5 mars 2013 et maintenu ouvert jusqu'à ce jour.

vu la volonté de l'Exécutif de relancer les études de faisabilité de ce projet en 2022 et 2023;

vu la délibération présentée au Conseil Municipal le 17 octobre 23 pour la réalisation de ces aménagements et son refus;

vu le total des dépenses de CHF 97'697.70 réalisées durant les années 2013 à 2023 :

- Premières études réalisées par Buffet Boymond SA et M. Gilbert Henchoz de 2013 à 2015 pour un total d'honoraires de CHF 27'240.30 ;
 - Etude et présentation de plusieurs variantes par Urbaplan SA pour un total d'honoraires de CHF 70'457.40.
- vu le dépassement que cela représente par rapport au crédit initial;

vu le préavis de la commission Finance, Administration et Economie Publique du 21 novembre 2023 ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

et sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉCIDE

à la majorité simple

D'ACCEPTER

par 14 voix pour, soit à l'unanimité

sur 15 conseillers municipaux présents à la séance

1. D'ouvrir un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 697.70 pour le bouclage de ce crédit d'étude.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies dans le crédit d'étude voté le 5 mars 2013.

9. Rapports des commissions pour le deuxième semestre 2023

Le Président invite les présidentes et présidents de commission à lire leur rapport.

M. ROSSET, président de la commission Aménagement et Mobilité

« Au cours du 2^e semestre 2023, la commission Aménagement et Mobilité s'est réunie 3 fois dont une séance conjointe avec la commission Sécurité. A noter qu'une quatrième réunion est agendée pour le 11 décembre prochain.

Aménagement

Plan directeur communal (PDCoM)

Lors de la séance du 28 août, le suivi de l'enquête technique a été effectué en présence de notre mandataire, Madame Ortis Robyr, notamment s'agissant de la stratégie pour la zone 5 (zone villas).

Les éléments figurant dans l'avant-projet de PDCoM et les remarques formulées par les services cantonaux dans le cadre de l'enquête technique ont été discutés.

Cette stratégie telle qu'énoncée dans l'avant-projet de PDCoM prévoit une densification accrue uniquement dans des périmètres proches des gares de Genthod-Bellevue et du Creux-de-Genthod, avec une certaine avancée à l'intérieur des courbes de bruit. Les contours précis de ces périmètres de densification accrue ont ensuite été finalisés par la commission durant la séance du 26 septembre.

Les recommandations, applicables pour tout développement dans l'ensemble de la zone 5, indépendamment de sa densité, qui figurent dans l'avant-projet de PDCoM ont également été discutées et confirmées.

Le 8 novembre, le mandataire a remis à la mairie l'avant-projet de PDCoM, amendé et complété, afin que les membres de la commission puissent formuler, le cas échéant, leurs dernières observations. La séance du 11 décembre est prévue à cet effet.

Le calendrier de la consultation publique n'est pas encore défini mais on peut imaginer qu'elle se déroulera dans le courant du premier trimestre 2024.

Mobilité

Cf. le rapport du président de la commission Sécurité, M. Bruno Reinmann.

Je remercie le secrétaire général et le secrétariat pour le suivi administratif et technique, Karen Guinand pour sa collaboration précieuse et les membres de la commission pour leur implication. »

M. SANOU, président de la commission Bâtiments et Travaux Publics

« Durant le 2^{ème} semestre 2023, la Commission des Bâtiments et Travaux Publics s'est réunie 4 fois.

La 1^{ère} réunion s'est tenue le 4 septembre 2023, avec 2 points à l'ordre du jour :

- L'évolution de projet de la caserne des pompiers et du dépôt de la demande préalable.
- Présentation du projet de changement des éclairages des bâtiments du patrimoine communal, à la suite d'une étude demandée par l'Exécutif, du fait de la vétusté des installations, et qui sont obsolètes.

La 2^{ème} rencontre a eu lieu le 18 septembre en présence de l'entreprise Kreutzer qui nous a fait une présentation plus technique du changement des éclairages dont nous avons parlé précédemment.

Le 25 septembre, la Commission s'est réunie pour discuter d'un crédit d'étude sur la requalification de la Petite-Voie, avec la présentation du projet par Urbaplan et SGI. A l'issue des débats, la Commission a décidé à l'unanimité d'accepter le crédit d'étude.

Enfin, la séance du 3 octobre était consacrée au budget 2024.

Ce budget tel que présenté, a été adopté à l'unanimité par la Commission.

Je remercie les commissaires pour leur implication constante et précieuse dans les débats. Merci à Andréas Baumgartner ainsi qu'au Secrétaire général pour leur soutien combien important dans le traitement des dossiers. Je vous remercie de votre aimable attention. »

Mme GLAUS-LEMBO, présidente de la commission Culture, Sports et Loisirs

« Monsieur le Maire, Madame et Monsieur les adjoints, chères et chers collègues, cher public,

Durant le deuxième semestre 2023 la commission Culture sport et Loisir s'est réunie à quatre reprises. Les sujets qui nous ont occupés durant ce semestre ont principalement été les suivants :

- *La finalisation du programme culturel 2024*
- *Le relooking du foyer du centre communal*
- *Une séance spéciale dédiée à l'élaboration du budget 2024.*

Concernant le programme culturel 2024, celui-ci vous sera dévoilé, comme c'est désormais habituel en deux parties : La première en janvier, la seconde en juin.

Nous allons cependant vous faire deux petites anticipations :

La première est le Festival international de piano. Souvenez-vous, nous avons accueilli cette année au mois de mai un concours international de piano pour jeunes musiciens de moins de 18 ans. Ce concours qui était organisé par « Genève Musicale » qui est une association qui regroupe des musiciens professionnels avait réuni une vingtaine de jeunes pianistes venant des quatre coins du monde. L'évènement avait rencontré un énorme succès.

En 2024, le Festival de piano prendra donc la relève et proposera une plateforme musicale sous forme de concerts, de master-classes, d'ateliers et de conférences entre maîtres et participants souhaitant enrichir leurs connaissances musicales. A noter que tous les demi-finalistes du concours seront présents. Le Festival débutera le mardi 7 mai par un concert d'ouverture sur le thème du tango et se clôturera le samedi 11 mai par un magnifique concert « maîtres et élèves ». Nous vous invitons d'ores et déjà à réserver ces dates

Le deuxième évènement que nous tenons à vous dévoiler ce soir sera la fête des dix ans d'anniversaire de notre Centre Communal. L'évènement sera concentré sur une journée entière. Il sera bien évidemment commémoratif, intergénérationnel et multiculturel et surtout très festif. Mais nous ne vous en dirons pas plus pour l'instant.

Concernant le relooking du foyer du nouveau Centre Communal, la commission y travaille encore et nous espérons pouvoir revenir vers vous très prochainement avec un projet concret.

Et pour revenir sur le thème de la course de l'escalade, nous avons comme chaque année organisé notre concours de dessin. C'est avec un immense plaisir que nous avons pu admirer les nombreux dessins qui nous sont parvenus. Le thème cette année était : « Dessines-moi ton héroïne ou ton héros préféré de l'Escalade ». C'est une petite Célia qui a remporté le concours et qui a eu le plaisir de voir son dessin imprimé sur les T-Shirts offerts aux participants de la course. Bravo à elle !

Pour terminer, je souhaiterais saluer le retour de Mme Isch dans notre commission. Commission qu'elle connaît d'ailleurs particulièrement bien pour y avoir siégé en tant que présidente durant plusieurs années. Mme Isch vient en remplacement de M. Olivier Righetti parti vivre sous le soleil des Pouilles. Et remercier chaleureusement l'ensemble des membres pour leur participation toujours active et enrichissante aux travaux de commission. J'adresse mes chaleureux remerciements également à notre Maire, M. Joël Schmulovitz, à M. Stéphane Baratelli et à notre secrétaire Général M. Yvan Rochat pour leur présence et leur soutien durant le semestre écoulé. »

M. GUEX, président de la commission Environnement

« Mesdames, Messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

La commission Environnement s'est réunie à une seule occasion cet automne pour l'établissement du budget. Lors de cette séance nous avons aussi discuté du projet d'abattage de l'OCAN dans la partie forestière du parc Lullin.

Enfin, je remercie l'équipe administrative de la Mairie, l'Exécutif, ainsi que les membres de la commission pour leur précieuse collaboration.

Je vous remercie pour votre attention. »

Mme UDRY, présidente de la commission Finance, Administration et Économie Publique

« Ce semestre la commission Finances, Administration et Économie publique s'est principalement consacrée à l'élaboration du budget 2024 dans le cadre d'un grand travail d'arbitrage des dépenses dans toutes les commissions. Nous remercions la Mairie ainsi que l'ensemble des commissions pour leurs efforts qui ont permis de contenir le budget dans des limites acceptables. Pour le surplus la commission a aussi traité de plusieurs projets, tels que le changement d'éclairage public ou encore la cession d'un chemin privé. Finalement je tiens également à remercier l'ensemble des membres de la commission pour leur travail et me réjouis de la suite. »

M. REINMANN, président de la commission Sécurité

« La commission Sécurité s'est réunie à deux reprises pendant le deuxième semestre 2023.

La séance conjointe Sécurité / Aménagement du 12 septembre avait pour but de traiter deux sujets :

- Le carrefour route de Valavran/route de Collex

- La pétition ligne TPG 52

Deux invités, M. Olivier Norer (TPG) et M. Benoît Lacas (OTC) ont assisté à cette commission conjointe.

Le carrefour route de Valavran/ route de Collex :

Suite aux travaux à Bellevue, ce carrefour a subi une augmentation sensible du trafic, il s'en est suivi un certain chaos. Il fallait trouver une solution à court terme pour régler ce problème sachant qu'à la fin des travaux à la route de Lausanne à Bellevue, un giratoire renaîtra de ses cendres à cet endroit.

Deux solutions seraient envisagées, des feux de circulation intelligents, capables d'accorder la priorité aux bus des TPG et un planton posté aux heures de pointe.

Un long échange de point de vue a eu lieu. M. Lacas va étudier la pose de ces feux de circulation intelligents avec ses collègues de l'OTC.

La pétition ligne TPG 52 :

Les pétitionnaires critiquent les nuisances et les risques sécuritaires occasionnés par les bus des TPG au chemin de Mont-Rose. M. Norer (TPG) souligne que le déplacement du terminus coûterait trop cher et que des bus électriques de plus petite taille sont prévus à terme.

La problématique du périmètre à sécuriser sera traitée dans le cadre du projet d'aménagement de la zone 30 km/h.

Budget 2024, bilan sécurité deuxième semestre :

Le budget de la société Python est reconduit, il leur est demandé de plus sortir de leurs véhicules mais aussi de patrouiller plus lentement afin d'avoir une meilleure vision de ce qui se passe à l'intérieur des propriétés.

La commission a demandé une nouvelle ligne budgétaire au niveau des revenus des horodateurs pour une somme de CHF 10'000.-.

Le budget Sécurité a été approuvé par 5 membres présents sur 6, le dernier l'accepte sous réserve car impliqué à l'ORPC Valavran.

Le bilan sécurité de la commune, d'après la police cantonale, est plutôt satisfaisant. Cette dernière constate une baisse de 42% des cambriolages pour l'été 2023 par rapport à l'été 2022.

Nous avons tout de même eu huit cambriolages et une tentative pendant l'été 2023 ce qui est toujours

désagréable à constater. »

Mme VIZCAINO, présidente de la commission Social et Naturalisations

« La commission Social et Naturalisations s'est réunie 2 fois lors du 2ème semestre 2023 et se réunira encore une fois le 11 décembre pour finaliser l'aide à l'étranger et l'aide en Suisse.

Pour l'aide à l'étranger, la Mairie a reçu 8 dossiers durant cette période, la commission a retenu 2 dossiers sur les 6 qu'elle a déjà étudiés, l'un concerne l'accès à l'eau par la construction de châteaux d'eau pour les populations déplacées du Burkina Faso et l'autre l'achat de 15 ordinateurs portables pour équiper des salles de la capitale de la République Centrafricaine pour la création d'activités visant la promotion de la paix et des droits humains à l'intention de la jeunesse et du public.

La commission devra encore se prononcer, le 11 décembre prochain, sur les 2 dossiers restants, ainsi que sur 2 autres qu'elle a gardés pour la fin de l'année.

A ce jour, 51'150.- CHF ont été attribués à des projets. Il reste donc un solde de 18'850.- CHF sur les 70'000.- CHF budgétés (ce qui représente le 0,56% du budget de fonctionnement de la commune pour 2023. Je vous rappelle à ce propos que le 0,7% du budget de fonctionnement d'une commune est vivement recommandé pour l'aide internationale.)

Lors de leur dernière séance de l'année (le 11 décembre), les membres de la commission décideront de l'attribution du solde.

Quant à l'aide en Suisse, le 11 décembre prochain, Karen Guinand présentera aux membres de la commission les derniers dossiers reçus par la Mairie et soutenus par l'Exécutif. Les commissaires pourront, lors de cette séance, proposer éventuellement des associations pour clore le budget de l'aide en Suisse, qui se monte, pour rappel, à 70'000.- CHF pour 2023.

En ce qui concerne les sorties proposées aux aînés par la commission cet automne : Le Cirque Knie et la traditionnelle journée aux Automnales, avec repas, ont eu lieu respectivement le 13 septembre et le 13 novembre.

Pour les Naturalisations, la Mairie a reçu, durant ce deuxième semestre, deux demandes de naturalisation, les deux vous ont été présentées en début de ce CM, à huis clos.

Enfin, en ce qui concerne le budget 2024 prévu pour les affaires sociales et naturalisations, il a été présenté en détail par Karen Guinand aux membres de la commission et a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Pour conclure, je remercie tous les membres de cette commission pour le temps consacré à l'étude des dossiers et aux visites pour les naturalisations, ainsi que le secrétariat pour la préparation, en amont, des séances et des sorties pour les aînés. Je remercie bien sûr Karen Guinand qui informe, à chaque séance, les membres de la commission sur les différents sujets qui concernent les affaires sociales de la commune. »

10. Propositions de la Mairie

La Mairie n'a pas de propositions.

11. Propositions individuelles et questions

Abattage d'arbres à la campagne Lullin

M. Joss demande à l'Exécutif s'il a obtenu une réponse du canton concernant le projet d'abattage d'arbres à la campagne Lullin. Un plan d'abattage est-il prévu ?

M. le Maire répond que l'Exécutif n'a pas reçu de réponse à son courrier. Toutefois des contacts non officiels avec le bras droit de M. A. Hodgers permettent d'indiquer que le dossier est à l'étude. M. Le Maire précise que toute information à ce sujet, positive ou négative, sera transmise en priorité aux membres du Conseil municipal.

Modification du régime de stationnement à la gare de Genthod-Bellevue

M. Buffle demande ce qu'il en est de l'attribution des 43 places à la gare de Genthod-Bellevue.

Mme Guinand signale qu'une quinzaine de personnes ont manifesté leur intérêt pour avoir une place de parking. Elle rappelle que l'entrée en vigueur du nouveau régime de stationnement est fixée au 1^{er} janvier 2024.

Surcharge de trafic

M. le Maire signale que la surcharge de trafic constaté dans le village ce matin est due à un accident survenu sur l'autoroute. Le trafic a été dévié sur la route de Suisse.

12. Divers

Visite de la Ferme Gindre-Constantin

M. Rosset fait part de sa satisfaction d'avoir pu prendre part récemment à la visite de la Ferme Gindre-Constantin à Collex-Bossy. Il s'agit d'un projet très intéressant dont la réalisation est l'œuvre de l'atelier March à Genève. Les architectes ont très bien compris le concept voulu par la commune de Collex-Bossy et ont su allier l'ancien et le nouveau et en utilisant des matériaux naturels. Dans la perspective d'une rénovation du rural, M. Rosset souligne l'intérêt de garder ce projet à l'esprit. L'inauguration de la Ferme Gindre-Constantin est prévue fin avril 2024.

M. le Maire précise qu'il s'agit de la restauration d'une ferme et non d'un rural.

Intervention en commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats

M. Rosset tient à féliciter Mme Karen Guinand pour son intervention auprès de la commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats : puisse-t-elle être entendue !

SÉANCE LEVÉE À 21H20.

Le Secrétaire du Bureau
Marco REALINI




La Secrétaire
Claire-Anne MAREEMOOTOO

Le Président
Bastien GUEX



